

SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

125 km/h au lieu des 50 km/h autorisés

Depuis une vingtaine de jours, un radar pédagogique a été installé rue du Poirier. Johann Baranger, maire, en explique la démarche : « Il s'agit de connaître le comportement des automobilistes. À chaque passage de véhicules, les données sont enregistrées, ce qui nous permettra par la suite d'étudier et de mettre en place des aménagements de sécurité les plus adaptés. Les premières données sont inquiétantes et confirment l'agacement des habitants sur cette portion de route. Il a été relevé un passage à 125 km/h et les 80 km/h sont les plus récurrents pour une limitation à 50 km/h, respectée à seulement 52 %. Au regard de ces données, la municipalité a décidé de prévenir la sous-préfecture et la gendarmerie, qui vont pouvoir opérer des contrôles. » Le maire poursuit : « En janvier, une rencontre sera organisée avec les habitants pour discuter des résultats et pour que chacun puisse apporter son point de vue ».



Un radar pédagogique au Poirier.

Il conclut : « C'est un outil de prévention. La sécurisation de notre bourg est un des objectifs du mandat. Le radar pédagogique va être utilisé pendant ces 6 ans, il sera déplacé en différents points de la commune. La première phase d'étude d'aménagement sécurisé sera celle du Poirier »